

Ciel unique européen: interopérabilité du réseau européen de gestion du trafic aérien

2001/0237(COD) - 27/08/2003 - Avis de la Commission sur la position du Parlement en 2ème lecture

La Commission accepte en partie l'amendement à la position commune adopté par le Parlement européen en deuxième lecture. Cet amendement prévoit d'accélérer la procédure de mise en conformité de tous les systèmes avec les exigences essentielles.